



Negligence medicale a l'etranger et précisions

Par Visiteur

Bonjour,
Ma mere a fait l'objet d'une negligence medicale suite a une operation (ablation du colon droit apres peritonite) en urgence en Sicile fin Septembre 2010.

Malgre des demandes multiples par fax et telephone (en Italien), le dossier medical contenant les resultats d'analyse histologique n'est arrive chez le medecin traitant de ma mere qu'a la mi-Janvier 2011, donc plus de 3 mois apres l'operation. Le delai officiel indique par l'hopital sicilien par ecrit est de 2 semaines.

Pendant ce delai la maladie de ma mere a progresse. Le traitement adjuvant(chimiotherapie) aurait du commencer le plus tot possible apres l'arrivee des analyses. Il n'etait cependant pas possible de commencer un traitement 'd'eventualite', etant donne la toxicite de la chimiotherapie. Il n'etait pas non plus possible de connaitre la gravite de la maladie sans voir les resultats d'analyse (tumeur enlevee de nature cancreuse ou pas).

Le traitement a commence debut Fevrier mais la maladie s'est maintenant propagee a d'autres organes et les chances de survie sont reduites de facon significative, par rapport a un diagnostic fait en temps 'normal'*.

Merci de m'indiquer les recours qui me sont disponibles pour faire suite a cette negligence medicale.

Je dispose de documents prouvant nos demandes repetees aupres de l'hopital par fax, et peux fournir les coordonnees de nos amis Italiens qui ont aussi contacte l'hopital par telephone.

Cordialement,
Elisabeth

* Il m'est aussi possible d'apporter les preuves medicales (scanners) de l'avancee de la maladie pendant le delai d'attente.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Étant donné que le dommage s'est produit en Sicile et qu'il s'agit d'engager la responsabilité de la clinique voire du médecin, vous devez prendre un avocat italien qui vous guidera dans les démarches.

Cordialement

Par Visiteur

Il me faut donc contacter un avocat italien... Je ne parle hélas pas un mot d'italien - par contre l'anglais couramment - ou me conseillez-vous de m'adresser pour trouver un juriste italien specialise dans le domaine medical? Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

Nous n'avons malheureusement aucun contact avec les avocats italiens.
Le mieux serait de vous adresser au consulat italien en France qui pourra vous donner les coordonnées du barreau italien.

cordialement